

**COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTAGNY LES BEAUNE  
SEANCE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le sept décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, , M. Marcel RIOND, , M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.

Etaient absents : M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Thierry EUVRARD

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

## **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire, dans le cadre de sa délégation, informe :

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune à l'encontre, des parcelles cadastrées A 1128 et A 1137 situées 2 Impasse des Ruches, soumises à déclaration en vue de leur aliénation.
- qu'il a accepté un devis de l'ONF d'un montant de 1 306.80 € pour le regarnissage en plants de chêne d'une parcelle du bois de Laborde ayant subi des pertes lors du reboisement de l'année dernière.

## **DELIBERATIONS**

### **1 – RESULTATS CONSULTATION TRAVAUX « REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES SALLE A USAGE MULTIPLE »**

M. le Maire donne le résultat de la consultation pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle à usage multiple. 2 entreprises ont demandé un dossier, une seule a fait une offre : la Sarl Gérard TERRAND. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise TERRAND, pour un montant de 65 450 € HT et AUTORISE Le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **2 – AUTORISATION ESTER EN JUSTICE**

Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à ester en justice, dans le cas d'une saisine du tribunal, pour un différend qui l'oppose à un administré concernant des nuisances sonores dans la salle des Fêtes, pour lequel une procédure amiable est en cours. Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à ester en justice et CHARGE Me Dominique CLEMANG de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

### **3 – ACHAT MATERIEL**

Le Conseil Municipal DECIDE de l'acquisition de 6 tables et d'un chariot de transport pour la salle des Fêtes pour un montant de 1405 € HT. La dépense sera inscrite au budget de l'année 2017.

### **5 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

- NE DONNE PAS SUITE à une demande de location du podium de la salle des Fêtes.
- INFORME le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir dès à présent l'animation du repas des aînés pour l'année prochaine.
- EST INFORME que la commune a reçu l'accord de subvention du Conseil Régional pour la création du verger de sauvegarde à hauteur de 1 350 € pour un coût de projet de 1 686.00 € HT.
- EST INFORME que la commune a reçu l'accord de subvention du Conseil Départemental pour la 2<sup>ème</sup> tranche du hangar communal à hauteur de 21 350 €.
- M. Alain CARION donne le compte rendu de la dernière réunion du SICECO.
- EST INFORME que la réfection du RD 113d, entre le Poil et Cisse, sera effectuée en 2017.
- EST INFORME que les travaux de construction du bâtiment locatif ORVITIS sur le lotissement « Le Clos des Ruches » ont démarré.

Prochaine réunion : 26 janvier 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,

Richard ROCH